



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 24/06/2025

Objet : Demande de subvention : chemin des grands arbres

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, ROBERT Carole, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, BONO Vicente, HOLIET Samuel,

Absents excusés : Mmes BERNARD Myriam, KERBOUA Yasmina, Mrs. VARCIN Alexandre.

Absents : M. AKLA Mohammed, CHAMBRE Emmanuel, Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline.

Procurations : Mme KERBOUA Yasmina a donné procuration à Mme AILLAUD Karine.
M. VARCIN Alexandre a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

M. Gilles GONCALVES a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2025

Application agréée E-legalite.com

Objet : Demande de subvention : chemin des grands arbres

Mme le Maire informe le conseil municipal que le groupe de travail sur les projets de réfection de voirie a finalisé le projet du Chemin des Grands Arbres.

Le coût total du projet est de 177500 € HT

Dont :

Travaux : 146 345 €

Géomètre : 1 500 €

Etude géotechnique : 3 100 €

CSPS : 2 000 €

Maitrise d'œuvre : 9 555 €

Divers et imprévus : 7 500 € (5%)

Inflation : 7500 € (5%)

Mme le Maire propose de solliciter une subvention de 50% soit 88750 €

Selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Objet	Montant
Travaux	146 345 €	Etat	88 750 €
Géomètre	1 500 €	Commune	88 750 €
Etude géotechnique			
CSPS	3 100 €		
Maitrise d'œuvre			
Divers et imprévus 5%	2 000 €		
Inflation 5%	9 555 €		
	7 500 €		
	7500 €		
TOTAL	177 500 €	TOTAL	177 500 €

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet présenté
- de solliciter une aide financière selon le plan de financement proposé,
- d'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

Malijai,

Le 24 juin 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2025

Application agréée E-legalite.com